

SESSION SPÉCIALE DU 17 MARS 2008

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-septième jour du mois de mars en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 05 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Voirie
 - Réfection de voirie à la rue Pouliot
 - Plans et devis (acceptation et mandat)
 - Avis de motion (règlement d'emprunt numéro 406-2008)
- 3) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Projet d'isolation des murs extérieurs
 - Soumission(s) pour isolation
 - Demande de soumissions pour démantèlement des murs
- 4) Adoption du règlement numéro 407-2008 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes
- 5) Hygiène du milieu
 - Avis de motion (règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égouts et d'aqueduc)
- 6) Loisirs et culture
 - Projet d'enseigne lumineuse et électronique
 - Choix retenu et demande de soumissions

 - Éclairage du terrain de soccer
 - Choix retenu et demande de soumissions

Levée de l'assemblée

058-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE POULIOT

059-2008

PLANS ET DEVIS (ACCEPTATION ET MANDAT)

ATTENDU la résolution numéro 024-2008;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 MARS 2008

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéro 502374 datés du 22 et 25 février 2008 concernant les travaux de réfection de voirie à la rue Pouliot, tels que préparés par SNC-Lavalin inc..

Et de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 406-2008)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 406-2008 décrétant la réfection de voirie à la rue Pouliot ainsi que pour autoriser un emprunt de ± 705 569 \$ (674 315 \$ net) pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

PROJET D'ISOLATION DES MURS EXTÉRIEURS

060-2008

SOUSSION(S) POUR ISOLATION

Trois (3) soumissions reçues :

	Option 1 (murs nord et est)	Option 2 (murs nord, est, ouest et sud)
➤ Isolation Air-Plus inc.	28 105,88 \$	53 277,00 \$
➤ Isolations Franco inc.	27 894,80 \$	57 369,84 \$
➤ Isolation Supérieure inc.	31 605,00 \$	62 081,25 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Isolations Franco inc. pour le prix de 27 894,80 \$, taxes incluses, selon l'option 1.

061-2008

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DÉMANTÈLEMENT DES MURS

ATTENDU la résolution numéro 060-2008;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de procéder par invitation au démantèlement des murs du centre culturel et sportif auprès des soumissionnaires suivants :

- Structures B.C.
- Construction C.J. Picard inc.
- Maurice Lemay (construction)
- Construction JC-7 inc.

062-2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2008 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À CERTAINES PERSONNES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant le développement économique de la municipalité soit mis sur pied;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 MARS 2008

ATTENDU QUE ce programme a pour but d'inciter certaines entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière de la municipalité;

ATTENDU QUE les articles 92.1 à 92.7 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permettent à la municipalité d'adopter un tel programme et en fixe les paramètres;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans le plan de développement économique de la municipalité et tient compte du plan d'action local pour l'économie et l'emploi adopté par le centre local de développement;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le quatrième jour de mars 2008;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 407-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 407-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 407-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

HYGIÈNE DU MILIEU

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 408-2008 concernant les rejets dans les réseaux d'égout et les branchements aux réseaux d'égout et d'aqueduc.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET D'ENSEIGNE LUMINEUSE ET ÉLECTRONIQUE

CHOIX RETENU ET DEMANDE DE SOUMISSIONS

Produits présentés par Jacques Potvin d'Electromega et Francyne Caron de Nevco. Certaines démarches seront faites pour obtenir un design d'enseigne. Sujet reporté à une session ultérieure.

ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

CHOIX RETENU ET DEMANDE DE SOUMISSIONS

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'éclairage du grand terrain de soccer;

ATTENDU QUE ce projet est déjà prévu dans l'exercice financier 2008;

ATTENDU QUE les travaux consistent à fournir et installer six (6) poteaux de 45 pieds, vingt-deux (22) lumières 1000 watts sur dix (10) cross arms et un (1) disjoncteur pour éclairage 347V ainsi que l'excavation et le filage;

ATTENDU QUE l'éclairage de ce terrain profiterait à tous les usagers de ce loisir, tant en provenance des collectivités locales et régionales;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 MARS 2008

ATTENDU QU'il est d'avis de ce conseil qu'une partie du financement de ce projet peut-être fait dans le cadre du programme « Pacte rural 2 » de la MRC de Lotbinière;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu majoritairement de mandater M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs et de la culture, et M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller municipal, à préparer un projet conjointement avec l'agent rural M. Jean Bilodeau Fontaine de la MRC de Lotbinière.

64-2008

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Messieurs Michel Cameron et Berchmans Dancause se retirent de la table des délibérations du conseil à 22 : 46 heures.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 47 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier